

Une économie du trésor: les grands planteurs du Moronou

Le centre de Petit-Bassam de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) a publié, en juillet 1980, la première partie d'une étude de Jean Marc Gastellu intitulée «Une économie du trésor: les grands planteurs du Moronou.»

Ces recherches s'inscrivent dans le cadre des travaux sur l'économie de plantation. L'essentiel du projet présent consiste à analyser les réactions d'un type de parenté aux modifications survenues dans le système de production.

Nul n'ignore le rôle moteur que jouent ces grands planteurs dans l'économie ivoirienne. Nous avons sélectionné la seconde partie du chapitre trois qui analyse l'accumulation de la richesse favorisée par l'organisation économique au sein de la communauté agricole.

Cette étude fait partie d'un ouvrage collectif: «Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire, le planteur, le bureaucrate, le rentier» à paraître prochainement aux éditions Karthala.

GRANDS PAYSANS OU PETITS CAPITALISTES?

Il était tentant, au départ, de voir dans la catégorie des grands planteurs du Moronou le reflet de situations étudiées dans d'autres parties du monde: soit des paysans ayant accru leurs domaines, soit des petits capitalistes. Tout dépendait des définitions que l'on se donnait. Au fur et à mesure que l'enquête avançait, il devenait de plus en plus certain qu'il fallait les analyser comme une forme économique originale. Cette originalité sera soulignée pour la provenance des grands planteurs, la formation et le fonctionnement de leurs exploitations.

Le groupe des grands planteurs retenu pour le Moronou n'inclut aucun étranger. Les manœuvres immigrés bénéficiaient pourtant d'atouts: les dons de terre étaient compris, au début; dans leur rémunération; ils pouvaient mobiliser une nombreuse main-d'œuvre familiale. Mais, des barrages subsistaient pour les empêcher d'atteindre un plein développement de leurs exploitations. Le frein principal est le système foncier, dont le régime n'est pas le même pour les natifs d'un village et pour les autres.

Un débat a été ouvert pour savoir si les grands planteurs sont d'origine aristocratique, ce qui aurait facilité l'accaparement des terres, ou bien d'origine captive, ce qui aurait

suscité un dynamisme différentiel pour inverser la hiérarchie sociale. Après enquête, il semblerait qu'il s'agisse d'un faux problème, et que l'antinomie soit posée en termes eurocentriques. Beaucoup plus que de chercher la provenance sociale des planteurs, ce qui n'est pas simple, il importe de comprendre la rationalité qui les anime.

Pour expliquer la formation des grandes plantations, il faut éviter les causalités simplistes et uniques qui ne caractérisent en rien la zone étudiée. En fait, on se trouve en présence de «déterminations en cascade», au sein desquelles l'échelle la plus large crée des conditions de possibilité reprises et réutilisées à une échelle plus étroite. Ces conditions de possibilité sont les suivantes:

- 1 - A l'échelle du pays: la politique économique ivoirienne
- 2 - A l'échelle de la zone forestière: l'économie de plantation.
- 3 - A l'échelle de la société agni: une rationalité du trésor familial
- 4 - A l'échelle des villages: une initiative d'individus entrepreneurs.

A l'échelle nationale.

La politique se caractérise par une volonté de libéralisme économique qui devrait favoriser l'émergence d'une bourgeoisie. En milieu industriel, on peut se demander si les ef-

O.R.S.T.O.M.

Fonds Documentaire

N° : 82/84/01380

Cote : B. ex 154

Date : 18 MAI 1982

fets ne sont pas plutôt l'apparition d'une classe de bureaucrates que d'entrepreneurs. En milieu rural, la Coupe Nationale du Progrès a été créée pour susciter une émulation entre planteurs villageois. D'autres moyens sont utilisés pour pousser à l'accroissement de la taille physique des exploitations et à l'amélioration des techniques de production: prêts de la Banque Nationale de Développement Agricole, primes de régénération cacaoyère distribuées par la Satmaci, etc... L'appareil d'Etat provoque donc une compétition entre les cultivateurs pour les pousser sur la voie de l'expansion et de la modernisation. Ces possibilités générales sont utilisées à une échelle plus étroite par les habitants de la zone forestière.

A l'échelle de cette zone.

L'économie de plantation offre une nouvelle série de possibilités pour l'émergence des grandes plantations. L'«économie de plantation» est l'inclusion dans le domaine guinéen de la domination économique internationale qui, du fait du contexte écologique, revêt des caractéristiques particulières. Par rapport à l'«économie de traite», représentée dans les zones de savanes à cultures annuelles, elle s'étend dans des régions où le produit agricole n'est obtenu qu'après plusieurs années de culture et d'apports en travail. Face au «régime de la concession», qui sévissait dans les pays de l'ex-AEF, la production est aux mains des autochtones et non pas de compagnies étrangères disposant de droits régalien.

A l'époque de la conquête coloniale, la zone forestière du sud de la Côte d'Ivoire portait de très faibles densités rurales. Deux conséquences majeures en résultaient. D'abord, de vastes réserves de forêt étaient disponibles pour une future mise en valeur. Ensuite, il fallait suppléer à la déficience de la force de travail autochtone, ce qui fut fait en plusieurs étapes.

Après une phase de repérage des potentialités économiques (1887-1900), l'administration coloniale essaya de contraindre la main-d'œuvre ivoirienne au travail des nouvelles cultures. La Côte d'Ivoire était un pays sous-peuplé: le prélèvement d'une fraction de la population au profit des cultures industrielles entraîna l'abandon des cultures vivrières. Il en résulte des famines. Il fallut trouver une autre solution que celle d'une main-d'œuvre autochtone, contrainte et gratuite (1900-1932). En 1932, le rattachement de la Haute-Volta à la Côte d'Ivoire avait pour but d'enrayer la migration des Mossi vers la Gold Coast, où la coercition administrative était ignorée, et de la détourner vers la Basse Côte. Des «villages de colonisation» furent créés pour offrir des garanties aux nouveaux arrivants. Cette période est celle de la recherche d'une main d'œuvre allochtone, semi-contrainte et rémunérée (1932-1945). La fin de la deuxième guerre mondiale et surtout l'indépendance de la Côte d'Ivoire marquent la disparition totale de l'oppression administrative et la création d'un marché apparemment libre de la force de travail, sans distinction entre main-d'œuvre autochtone et allochtone. De nos jours, l'organisation économique locale se distingue par la superposition d'une cellule domestique et d'une

cellule étrangère, fruit d'un passé récent. Par rapport à l'économie de traite, les coûts de production ne sont pas fixés au plus bas, car la rémunération en monnaie des manœuvres étrangers est incluse dans le prix de vente du produit, le partage s'effectuant au moment de la traite. Par contre, la reproduction de la cellule domestique et l'entretien de la force de travail étrangère sont supportés par le planteur, puisqu'il fournit le logement et que ses épouses cultivent le champ de vivriers dont le produit est destiné à l'auto-consommation de tous. Enfin, les coûts de reproduction de la cellule étrangère sont à la charge de la société d'origine, en zone de savanes, car le manœuvre ne vient en Basse Côte que pour une courte période et il y vit à l'état de célibataire dans la plupart des cas. S'il tient compte de la rémunération en monnaie des manœuvres étrangers, le prix de vente au producteur ignore donc les coûts de reproduction des cellules domestique et étrangère, ce qui explique la compétitivité des planteurs ivoiriens sur le marché international. De ce fait, le chef d'exploitation se trouve placé devant une double possibilité: possibilité de se faire extorquer du surproduit par les acheteurs en étant floué d'une partie des coûts qui restent à sa charge, et possibilité d'extorquer du surtravail à l'encontre des manœuvres étrangers. Son émergence dépendra de ses capacités d'alléger l'une et d'accroître l'autre. Plus le nombre de manœuvres employés est grand, plus la part de surtravail est importante, et en cela il est incité à toujours augmenter la taille physique de son entreprise. Encore faut-il que l'accumulation ainsi réalisée reste entre ses mains...

A l'échelle de la société agni.

L'organisation économique offre la possibilité d'une forte accumulation individuelle. En effet, il existe une homologie entre les communautés de production, de consommation et d'accumulation. De ce fait, le surproduit n'est pas accaparé par des non-producteurs qui se seraient introduits dans la communauté d'accumulation. La communauté de production, de consommation et d'accumulation est divisée en deux cellules: une cellule domestique, qui regroupe le chef d'exploitation, ses épouses et ses enfants, et une cellule étrangère, qui englobe les manœuvres et, le cas échéant, leurs épouses et leurs enfants. Le chef de cette communauté, le planteur, est le seul à être en position de jouer sur une extorsion de surtravail en sa faveur. Dans ces conditions, toute accumulation résultant de l'activité de cette communauté est opérée à son bénéfice, d'autant plus qu'il n'existe pas de normes contraignant à une utilisation collective, si ce n'est celles régissant les cultures vivrières. La notion d'«accumulation de base» définie par A.G. Frank désignerait assez bien cette forme économique (1). L'ostentation que revêt cette accumulation est une apparence qu'il faut dépasser pour en découvrir la logique. Elle correspond à une «rationalité du trésor familial», pour laquelle il est essentiel d'amasser des biens pour assurer la survie et la perpétuation de la cellule domestique après la disparition du planteur. Il ne s'agit donc pas d'un enrichissement individuel, ni d'un faste gratuit, mais bien d'affirmer une puissance collective. Cette rationalité ne rompt pas avec l'époque où l'or était la production la plus

valorisée du Moronou et capitalisé dans des trésors lignagers ou personnels. Il serait imprudent, toutefois, de négliger les changements. Si le cacao s'est substitué à l'or, il n'est pas considéré comme sacré. Mais, il est surprenant de constater, par exemple, la grande place qu'occupent dans la vie villageoise les conflits de transmissions de chaises sacrées, jusque chez les grands planteurs. Ces derniers ne sont pas un phénomène marginal, une excroissance anormale du système de production, mais le produit de l'organisation économique locale, poussée dans son aboutissement le plus extrême par les incitations du libéralisme ivoirien.

A l'échelle des villages.

Une dernière possibilité est offerte, qui n'est pas saisie par tous les cultivateurs. Les biographies de plantations, confirmées par des études parallèles menées au Ghana (2), montrent que le démarrage des grandes exploitations est dû à l'initiative de quelques individus entreprenants. Ils ont fourni un gros apport en travail dès leur mariage, aidés par leur première épouse. Les effets cumulatifs ne se sont fait sentir qu'une fois les plantations entrées en production, au bout de quelques années. A ce moment, sont arrivés proches parents et manœuvres, attirés par la renommée et la prospérité de leur futur employeur, et contribuant à les multiplier. Tous participent au fonctionnement de l'exploitation agricole.

Relations de travail et utilisations du produit permettent de comprendre le fonctionnement interne des grandes plantations et de les situer dans le système économique de la Côte d'Ivoire.

Au sein de l'exploitation agricole, tous les membres contribuent à la production selon une double division des tâches. La division sexuelle, d'abord, est fondée sur la pénibilité des travaux: aux hommes, les défrichements et l'abattage des grands arbres, par exemple; aux femmes, l'entretien des champs de cultures vivrières. La division catégorielle, ensuite, trouve son origine dans la différence de provenance des membres composant la communauté de production: le planteur et ses proches parents masculins procèdent à la plantation des arbustes ce qui affirme leurs droits sur la terre, tandis que les manœuvres étrangers sont confinés dans d'autres opérations culturelles. L'apport en travail des individus de la cellule domestique est considéré comme «normal», juste retour du soin que prend le planteur à l'entretien de ses parents et alliés. Cependant, un «don de satisfaction», d'importance variable suivant le sexe et l'âge, récompense chacun d'entre eux à l'époque de la traite. Les relations de travail instaurées entre le planteur et les membres de la cellule domestique sont les mêmes que dans le modèle de l'«économie paysanne» (3)

PEUT-ON PARLER DE «SALARIAT»?

Plus délicats à analyser sont les rapports qui s'établissent entre le chef d'exploitation et les manœuvres étrangers. Peut-on les qualifier de «salarier»? Il convient dès le

départ, d'écarter une notion courante du «salaire» qui s'applique à toute rémunération versée à un employé au sens large. En lui donnant une acceptation plus rigoureuse, cette notion appelle des conditions strictes d'existence. Il faut, d'abord, qu'il y ait à la fois liberté et contrainte de vendre la force de travail. Ensuite, il est nécessaire qu'il y ait généralisation de la valeur d'échange, que le travailleur fasse l'avance de la valeur usuelle de sa force de travail et que le surtravail revête l'apparence du travail salarié. Si l'on s'attache au cas particulier du manœuvre rémunéré au tiers du produit (abusan), le plus fréquent dans le Moronou, on constate que ces conditions ne sont pas respectées. La liberté de vendre sa force de travail n'est pas évidente aussi bien dans la société d'origine que dans le village d'accueil, puisque, dans les deux cas, les migrants sont enserrés dans un réseau étroit de relations de dépendance personnelle, comme l'a montré G. Ancey (4). De même, la contrainte ne s'exerce pas pleinement, car le manœuvre agricole demeure toujours un petit producteur potentiel soit par retour définitif dans son pays (5), soit par accession à la terre en zone forestière. La généralisation de la valeur d'échange n'est pas accomplie puisque subsistent les champs de cultures vivrières qui fournissent le produit pour l'auto-consommation des cellules domestique et étrangère; une fraction de la récolte acquiert ainsi une valeur d'usage. De plus, le planteur fournit un logement au manœuvre, ainsi que divers biens de première nécessité. De ce fait, il pourvoit à l'entretien et au maintien de la force de travail. Ces fournitures sont une contrepartie à l'avance de sa force de travail par le manœuvre tout au long de la saison agricole. Le surtravail dont bénéficie le chef d'exploitation ne revêt donc pas les apparences du travail salarié, puisque des prestations sont accomplies en nature dans les deux sens. Dans ces conditions, il est difficile d'appliquer à la rémunération au tiers (abusan) la dénomination de «salaire». Faut-il n'y voir alors que la persistance d'une rétribution pré-coloniale? Ce serait tentant, et de multiples indications historiques y inciteraient. Mais, il ne faut pas aller trop vite en besogne et oublier que le cadre économique s'est métamorphosé. Autrefois, les Agni du Moronou vivaient repliés sur eux-mêmes, ayant peu d'échanges commerciaux avec l'extérieur, produisant de l'or et de l'igname pour leur propre usage. De nos jours, ils forment une société dominée, vouée aux cultures d'exportation, et à laquelle la main-d'œuvre étrangère a été imposée pour améliorer le fonctionnement de l'organisation économique. Le risque d'un parallèle trop rapide entre «captifs» et «immigrés» a déjà été dénoncé (6).

Les autres formes de rémunération sont plus proches de la catégorie du «salaire». Mais, une difficulté survient: il arrive parfois qu'un même individu cumule plusieurs modes de rétribution. Or, ce qui est essentiel dans l'analyse des relations de travail, ce n'est pas la forme apparente de la rémunération, mais bien l'agent qui en est le support et l'aboutissement. Le fait que la contrepartie au tiers (abusan) ne puisse être considérée comme un salaire semble contaminer toutes les formes de rémunération observées sur le terrain, du moins quand elles sont associées en une même personne. En dernière analyse, les rapports

entre planteurs et manœuvres immigrés ne paraissent pas devoir être qualifiés de «salariat» pour ce qui concerne l'abusan. Il en est de même pour les autres formes de rémunération quand elles sont englobées dans un système de rétributions acquises par un même manœuvre auprès de différents employeurs, et dans lequel est compris un partage du produit, ce qui est le cas le plus commun.

Le surproduit revenant au chef d'exploitation est utilisé, d'abord, pour des réinvestissements sur la plantation, qui sont faibles. Il sert, ensuite, à des constitutions de rentes, telles que constructions de maisons, achats de taxis..., En aucun moment, il ne contribue à l'allongement du détour de production. En particulier, l'augmentation de la taille physique de l'entreprise résulte d'un défrichement renouvelé de la forêt sans que le nombre de manœuvres croisse de manière parallèle. Dans ces conditions, il convient de conclure à une reproduction simple, ce qui rejoint d'autant plus curieusement les observations de J. Weber en zone cacaoyère du Cameroun que les différences entre les deux régions sont importantes. Entre autres, il n'existe pas de main-d'œuvre agricole en pays pahouin (7). La similitude des processus économiques à l'œuvre en est d'autant plus frappante.

Un aspect particulier du problème est celui de l'ostentation dans les pays agni (8); Qu'elle débouche sur une accumulation individuelle est manifeste. Mais, elle n'est que le signe du fonctionnement sous-jacent de la rationalité du trésor familial. Elle ne conduit pas à une reproduction élargie de l'entreprise agricole.

DANS QUEL MODELE CLASSER LES GRANDS PLANTEURS ?

S'il n'existe ni salariat de type pur, ni reproduction élargie, il devient difficile de classer les grands planteurs du Moronou dans la catégorie des «capitalistes agraires», ce qui contredit certaines conclusions de R. Stavenhagen (9). Ce n'est pas une surprise: le petit capitalisme familial est révolu à l'époque des entreprises multinationales. Le fait qu'une société puisse contribuer à l'accumulation capitaliste sans avoir atteint elle-même le stade de la production capitaliste est confirmé par A.G. Frank (10).

De quel «modèle» relèvent alors ces grands planteurs? La comparaison avec des études antérieures dans les pays serer inciterait à les apparenter à une «société paysanne». L'homologie entre communautés de production et de consommation abonde dans ce sens. Le chef d'exploitation n'est pas un propriétaire absentéiste: il consomme ce qu'il a produit. Mais, parfois, les grands planteurs ne sont devenus tels que par l'exercice d'activités antérieures qui ne sont en rien «paysannes». De plus, le surproduit est utilisé dans d'autres domaines que l'agriculture. Enfin, la terre est nouvellement défrichée et non pas mise en valeur par une longue lignée d'ancêtres. Les grands planteurs ne sont pas des «paysans».

La faiblesse des réinvestissements en capital productif pourrait faire supposer l'existence d'une forme

d'«économie de cueillette». Mais, l'investissement en forces de travail, surtout en travail rémunéré des manœuvres, élimine d'emblée cette hypothèse.

Il reste la catégorie de l'«accumulation primitive», celle de la préhistoire du capitalisme. Mais, le contexte économique mondial s'est profondément modifié en cette fin de siècle: il n'est plus question de participer à une accumulation primitive, puisque cette phase de développement est dépassée depuis longtemps. La notion d'«accumulation de base» convient beaucoup mieux à la situation observée de nos jours dans le Moronou:

«L'accumulation de base, fondée en partie sur la production dans le cadre de rapports de production non-capitalistes, s'est trouvée souvent — sinon toujours — associée au procès capitaliste d'accumulation de capital; ceci, même au stade avancé de la prédominance du travail salarié et de la plus-value relative» (11).

Elle demeure cependant trop générale et demande à être spécifiée au milieu naturel. Il semblerait que la zone forestière de la Côte d'Ivoire soit actuellement dans une phase d'agriculture pionnière, au cours de laquelle les droits fonciers sont en passe d'être définitivement établis par la plantation des arbustes, opération culturelle qui revêt une importance primordiale. Un tel régime économique, persiste tant qu'il reste de la forêt à abattre. Dans cette phase, l'émergence d'une grande plantation s'opère par une conquête différentielle de l'espace, et non par l'absorption de petites exploitations. Les grands planteurs assurent à une plus grande échelle que les autres les tâches d'encadrement nécessaires à la domination de l'environnement, de même que les marabouts mourides du Sénégal organisent les migrations vers les Terres-Neuves. Les uns et les autres prélèvent une fraction du produit à leur bénéfice en compensation de ces tâches d'encadrement, ce qui diminue d'autant ce qui revient aux producteurs directs. Une différence importante subsiste: les grands planteurs participent au procès de production, alors que les marabouts ne le font pas.

Cette phase s'achèvera lorsqu'il n'y aura plus aucune réserve forestière. Un passage obligé à un système de culture stable et intensif se produira, ce qui entraînera une modification de l'organisation économique. En effet, l'une des motivations les plus fortes de la migration étrangère, la fixation à la terre, s'évanouira, ce qui provoquera un ralentissement des arrivées. Les opérations culturelles les plus pénibles (défrichement, abattage des grands arbres) ne se dérouleront plus, car devenues sans objet. La seule main-d'œuvre familiale suffira au travail de la terre. La cellule étrangère s'amointrira, puis, vraisemblablement, disparaîtra. Ce phénomène d'involution économique a déjà été observé au Sénégal avec le tarissement de la migration des navétanes.

Les exploitations de la zone forestière se trouveront alors au stade d'une «économie paysanne», dans laquelle la cellule domestique suffit à toutes les tâches et où s'opère un calcul entre la satisfaction de la demande familiale et la fatigue due au travail, et non pas entre produit maximum et

UNE ÉCONOMIE DU TRÉSOR : LES GRANDS PLANTEURS DU MORONOU

coûts minima, comme dans les sociétés capitalistes (12). Les grandes plantations auront pu se maintenir grâce aux règles de l'héritage matrilineaire qui facilitent une concentration des terres (13). Mais, sans main-d'œuvre étrangère, les chefs d'exploitation ne pourront faire face aux goulots d'étranglements que représentent la récolte, le cassage des cabosses, et la fermentation du cacao. Le rendement ne sera guère meilleur que de nos jours, et l'on se contentera du produit obtenu pour alimenter les trésors familiaux.

Que penser d'une telle évolution? Dans le contexte croissant de pénurie alimentaire à l'échelle mondiale, il est peut-être sain que les plantations de la zone forestière se transforment en exploitations paysannes, car elles suffiront à leur auto-consommation, et fourniront, peut-être, un surplus pour les habitants des villes. Elles acquerront une

plus grande souplesse d'adaptation pour affronter les aléas de la conjoncture. Mais, le gigantisme des grandes plantations sera sans doute un obstacle à une mise en valeur intensive.

Dans cette phase d'agriculture pionnière, les grandes plantations assument-elles des fonctions économiques particulières par rapport aux autres catégories de plantations? Sur le plan du fonctionnement, rien ne semble les distinguer. Cependant, il va de soi que plus le nombre de manœuvres est grand, plus la quantité de surtravail prélevée par le planteur est importante, ce qui explique des effets cumulatifs. Par ailleurs, les grandes plantations jouent un rôle moteur dans l'accélération de la disparition de la forêt; elles contribuent ainsi à précipiter l'achèvement de l'étape actuelle.

J. M. Gastella

(1) A.G. Frank (1976)
(2) J.M. Gastella (1980 b)
(3) A. Chayanov (1970)
(4) G. Ancey (1974)
(5) J.P. Chauveau, J. Richard (1976)
(6) C-H. Perrot (1975)
(7) J. Weber (1973)

(8) J. Charmes (1974)
(9) R. Stavenhagen (1969 : 205)
(10) A.G. Franck (1976)
(11) A.G. Franck (1976 : 48)
(12) A. Chayanov (1970 : 5)
(13) P. Hill (1977 : 134)